

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 1^{ER} FÉVRIER 2021

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 1^{er} février 2021 à 19h00 par voie de vidéoconférence. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent par vidéoconférence.

La séance est tenue par vidéoconférence considérant les recommandations de la Santé publique et la situation de la COVID-19. La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02-01/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

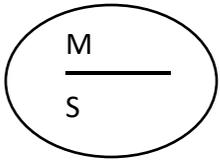
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

2021-02-01/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 11 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 11 janvier 2021.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2021-02-01/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Aucun suivi.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Aucun suivi.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2021-02-01/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8605 à 8622 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 81 776,50 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

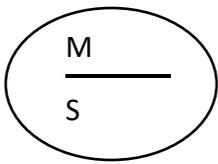
Aucun dépôt.

7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 PONT ET MOBILIER AU NOUVEAU SENTIER PÉDESTRE

2021-02-01/5

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer l'accès à des sentiers de marche pour ses citoyens ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE pour accéder au sentier de marche par le chemin Major les marcheurs doivent traverser un ruisseau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service d'Aménagement sentiers verts pour l'implantation d'un pont pour un montant de 7 900 \$ plus taxes, ainsi que de faire l'ajout de mobilier en réutilisant un banc et une table du parc municipal, de même qu'en faisant l'acquisition d'une poubelle au coût d'environ 372 \$ plus les taxes et les frais de transport.

7.3.2 CLOCHE À VÊTEMENTS

2021-02-01/6

CONSIDÉRANT QUE le CAB n'offrira plus le service de collecte de vêtements via les cloches de vêtements;

CONSIDÉRANT QUE Récupex offre le service de gestion des vêtements si la municipalité se porte acquéreur le ladite cloche au montant de 500\$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche d'acquérir la cloche à vêtement au coût de 500 \$ et d'accepter l'offre de service de Récupex pour la gestion et la récupération de vêtements dans les cloches prévues à cet effet.

Votes

Pour : Sylvain Lavoie, Fernando Sanchez et Anthony Laroche

Contre : Teddy Chiasson, Danielle Lamontagne, Roger Heath et Françoise Bouchard

Proposition rejetée.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 POLITIQUE 2019-2025 – REMPLACEMENT DES TOILETTES, URINOIRS ET ROBINETS DE SALLE DE BAIN PAR DES ÉQUIPEMENTS CERTIFIÉS WATERSENSE DANS LES IMMEUBLES MUNICIPAUX

2021-02-01/7

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la municipalité doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau ;

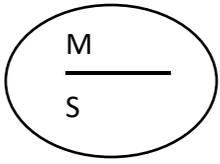
CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions progressives, la municipalité peut mettre en place une directive pour remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements Watersense dans les immeubles municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter la directive pour Remplacer les toilettes, urinoirs et robinets de salle de bain par des équipements certifiés Watersense dans les immeubles municipaux.

8.2 POLITIQUE 2019-2025 – ÉLIMINER OU OPTIMISER LES PURGES PERMANENTES SUR LE RÉSEAU

2021-02-01/8

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la municipalité doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau ;



PROCÈS-VERBAUX



CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions progressives, la municipalité peut mettre en place une directive pour éliminer ou optimiser les purges permanentes sur le réseau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter la directive pour Éliminer ou optimiser les purges sur le réseau.

8.3 POLITIQUE 2019-2025 – SIGNALER ET RÉPARER RAPIDEMENT LES FUITES D'EAU DANS LES IMMEUBLES MUNICIPAUX

2021-02-01/9

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la municipalité doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions progressives, la municipalité peut mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter la directive pour Signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux.

8.4 POLITIQUE 2019-2025 – OPTIMISER LES PRATIQUES DE RINÇAGE DU RÉSEAU EN FAVORISANT LE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL AU RINÇAGE CONVENTIONNEL

2021-02-01/10

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la municipalité doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions progressives, la municipalité peut mettre en place une directive pour optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel ;

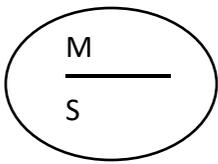
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter la directive pour Optimiser les pratiques de rinçage du réseau en favorisant le rinçage unidirectionnel au rinçage conventionnel.

8.5 APPROBATION DU RÈGLEMENT 2021-001 DE LA RIGDSC AU MONTANT MAXIMAL DE 5 700 180 \$ À REMBOURSER SUR 25 ANS VISANT DES TRAVAUX REQUIS À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIAT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

2021-02-01/11

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté à l'unanimité le règlement 2021-001 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2021-001 de la RIGDSC au montant maximal de 5 700 180 \$ à rembourser sur 25 ans visant des travaux requis à l'usine de traitement des eaux de lixiviat du lieu d'enfouissement technique.



PROCÈS-VERBAUX



8.6 APPROBATION DU RÈGLEMENT 2021-002 DE LA RIGDSC AU MONTANT MAXIMAL DE 1 252 220 \$ À REMBOURSER SUR 7 ANS VISANT LES TRAVAUX D'IMPLANTATION DES CELLULES NUMÉRO 4 ET 5 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

2021-02-01/12

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté à l'unanimité le règlement 2021-002 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 2021-002 de la RIGDSC au montant maximal de 1 252 200 \$ à rembourser sur 7 ans visant les travaux d'implantation des cellules numéro 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique.

8.7 ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PORTANT SUR UNE MISE EN COMMUN DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2021-02-01/13

ATTENDU QUE la municipalité de Dixville a jugé à-propos de se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure avec la MRC de Coaticook et d'autres municipalités locales une entente portant sur une mise en commun des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) ;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook a fait parvenir aux municipalités locales un projet d'entente intermunicipale portant sur une mise en commun des collectes des matières résiduelles (matières compostables, recyclables et déchets ultimes) à cet effet ;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec le libellé de l'entente tel que présenté ;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet de répartir entre la MRC et les municipalités participantes, les droits et obligations respectifs des parties et que celle-ci sera d'une durée maximale de 5 ans ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson **ET RÉSOLU** à l'unanimité de signifier à la MRC de Coaticook que la Municipalité de Dixville accepte l'entente telle que présentée ;

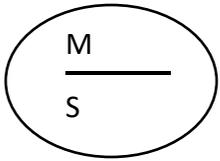
D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer l'entente au nom de la municipalité.

8.8 REDDITION DE COMPTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2020

2021-02-01/14

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 235 173 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ;



PROCÈS-VERBAUX



ATTENDU QUE les dépenses admissibles d'entretien totalisent 98 727 \$, plus l'entretien hivernal de 160 507 \$, ainsi que des investissements de 159391 \$;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur le conseiller Roger Heath, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Dixville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 224-21 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS – RM410

2021-02-01/15

Monsieur le conseiller Teddy Chiasson donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 224-21 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux et abrogeant les règlements antérieurs.

Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-02-01/16

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19h30.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.